Niveau(x) d'enseignement 8 Numéro EDUQ 9270041
Centre d'intérêt 560

Québec (Province) Conseil des universités

Extension de la phase expérimentale pour le programme de maitrise en sciences comptables offert à l'Université du Québec à Montréal avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités -- Sainte-Foy Le Conseil, 1991
1, 4 p ; 28 cm -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 , 90 11)

Code 2310-0184

ISBN 2-550-22199-0

Descripteur(s) Programme d'études • Maitrise (Diplôme) • Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom Université du Québec à Montréal

Identificateur(s) de sujet Sciences comptables

Après trois ans d'expérimentation du programme de maitrise en sciences comptables à l'UQAM, cette dernière demande l'autorisation de prolonger de deux ans la phase expérimentale du programme afin de remplir toutes les conditions fixées par le Conseil des universités Le Conseil soumet cette recommandation à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Type de document

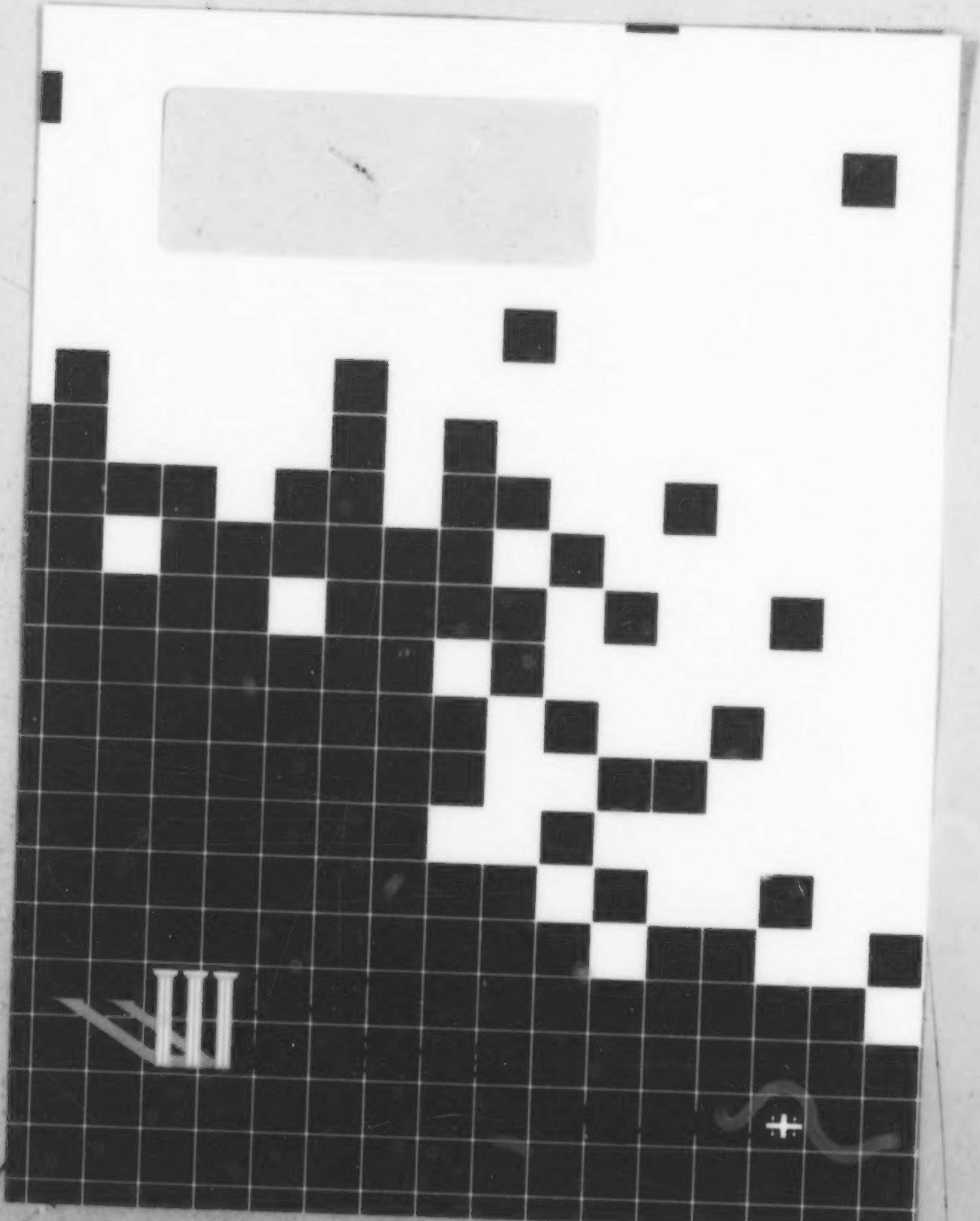

Extension de la phase expérimentale pour le programme de maitrise en sciences comptables offert à l'Université du Québec à Montréal.

Avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science

Code : 2310-0184 **Avis : 90.11**

Conseil des universités

Avril 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-22199-0

TABLE DES MATIÈRES

1. Identification du programme 1

2. État de la question 1

3. Les motifs de cette prolongation 2

Conclusion 4

4. Recommandation 4

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Discipline ou champ d'études :	sciences comptables
Appellation et abréviation du grade :	maîtrise ès sciences (M.Sc.)
Nombre de crédits :	45 crédits
Profils dans le programme :	Type A, avec rapport d'activité de 12 crédits Type B, avec mémoire de 21 crédits
Nom de l'établissement :	Université du Québec à Montréal

2. ÉTAT DE LA QUESTION

L'approbation du programme de maîtrise en sciences comptables offert par l'Université du Québec à Montréal remonte au mois de février 1986. Le programme a accueilli ses premiers étudiants en janvier 1987. Le Conseil ayant approuvé son implantation à titre expérimental pour trois ans, l'établissement responsable devait donc remettre un rapport d'évolution au cours de l'année 1990. Ce rapport a été soumis en janvier 1991 et il est axé principalement sur les conditions fixées par le Conseil dans l'avis 85.12 pour que ce programme soit définitivement approuvé. Ces conditions étaient les suivantes :

> «1. les professeurs du département des Sciences comptables de l'UQAM actuellement engagés dans des études de doctorat devront avoir soutenu leur thèse et obtenu leur diplôme;
>
> 2. les postes actuellement ouverts au département devront avoir été comblés et la majorité des candidats retenus devront détenir un diplôme de doctorat en sciences comptables;

3. l'équipe professorale devra avoir accompli des progrès notables en ce qui a trait aux subventions de recherche obtenues et aux publications;

4. dans le cas de la première cohorte admise au programme, les étudiants inscrits à temps plein devront avoir obtenu leur diplôme et les étudiants inscrits à temps partiel devront avoir progressé suffisamment dans le programme, le Conseil jugeant que la durée normale d'un programme de maîtrise de 45 crédits devrait être de 3½ ans pour cette deuxième catégorie d'étudiants.»

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science ayant endossé l'avis 85.12, l'Université du Québec à Montréal fut autorisée à offrir ce programme à compter du trimestre d'hiver 1987.

Après trois ans d'expérimentation, l'Université du Québec à Montréal a fait une analyse minutieuse des progrès accomplis pour respecter les demandes du Conseil. Elle en vient à la conclusion qu'il lui faudrait une plus longue période de temps pour remplir toutes les conditions fixées par le Conseil. Elle demande donc que la phase expérimentale du programme de maîtrise en sciences comptables soit prolongée de deux ans.

3. LES MOTIFS DE CETTE PROLONGATION

L'Université du Québec à Montréal dans le rapport d'évolution du programme de maîtrise en sciences comptables dresse le bilan des progrès réalisés et des difficultés qui doivent être surmontées pour respecter les conditions du Conseil. Le Comité des programmes a fait l'analyse de ce bilan et il en vient à la conclusion que la demande de prolongation de la phase expérimentale est justifiée.

Les motifs invoqués tiennent d'abord aux difficultés de recrutement de professeurs détenteurs du doctorat. Le recrutement de docteurs en sciences comptables n'est guère

facile, la concurrence avec les autres secteurs du marché du travail est très forte. Les spécialistes de haut niveau en sciences comptables sont très recherchés. Au cours des trois dernières années, l'Université du Québec a tout de même réussi à recruter neuf professeurs, dont trois sont détenteurs du doctorat, deux sont en rédaction de thèse et les quatre autres sont en congé de perfectionnement pour poursuivre leurs études de doctorat. Il faut donc un peu de temps pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil en cette matière.

Le Conseil avait aussi spécifié que «l'équipe professorale devra avoir accompli des progrès notables en ce qui a trait aux subventions de recherche obtenues et aux publications.» En cette matière, le rapport d'évolution fait état de quelques progrès, particulièrement en ce qui a trait au nombre de publications. En ce qui touche l'obtention des subventions de recherche, les montants obtenus restent bien modestes. Le rapport d'évolution au terme de la période expérimentale devrait exposer de façon détaillée les progrès accomplis en ce domaine.

En ce qui a trait à la durée des études et au délai d'obtention du diplôme, la progression des étudiants se rapproche beaucoup de la norme définie par le Conseil. Le programme n'a actuellement que quatre diplômés, admis en 1987, qui ont mis en moyenne trois ans pour obtenir leur diplôme. Deux de ces diplômés avaient cheminé à temps partiel. Quant aux autres étudiants à temps partiel, leur cheminement se fait assez rapidement. Deux ont déposé leur mémoire de recherche en 1990 et deux autres vont le faire prochainement, ce qui est proche de la norme de 3,5 ans souhaitée par le Conseil. En 1990 le programme était fréquenté par 32 étudiants, dont 26 étaient en cours de scolarité et 6 en rédaction de mémoire.

CONCLUSION

Habituellement le Conseil fixe la durée de la phase expérimentale d'un programme à cinq ans. L'établissement responsable du programme peut, pendant ce délai, faire une expérimentation avec au moins deux cohortes d'étudiants qui ont achevé toutes les étapes du programme. En demandant de prolonger de deux ans la durée de la phase d'expérimentation du programme de maitrise en sciences comptables, l'Université du Québec se rapproche de la norme communément admise.

4. RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT les motifs invoqués, le Conseil des universités recommande à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science :

> de prolonger de deux ans la phase expérimentale du programme de maîtrise en sciences comptables offert à l'Université du Québec à Montréal.

Cet avis a été adopté lors de la 210e séance du Conseil des universités, tenue le 18 avril 1991.